

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
VILLENAVE PRES MARSAC - Commune

Procès verbal

Le lundi 17 novembre 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Madame Thérèse LAFFARGUE.

Secrétaire de la séance : Madame Sophie VERGÈS

Présents : Madame Thérèse LAFFARGUE, Madame Sophie VERGÈS, Monsieur Patrice CANO, Monsieur Yves DOUTRES

Représentés : Monsieur Didier VIALADE représenté par Madame Thérèse LAFFARGUE

Absents et excusés : Monsieur Christophe PELLEFIGUE, Madame NATHALIE FAURE

Ordre du jour :

- Procès-verbal du 25/08/2025
- Devis :
 - Cimetière – jardin du souvenir
 - Reliure registres
 - Eclairage terrain de pétanque
- Délibérations :
 - RIFSEEP – IFSE secrétaire de Mairie
 - Heures supplémentaires secrétaire de Mairie
 - Transfert de la compétence culture de Maubourguet à la CCAM
- Subventions :
 - Projet pédagogique école de Tostat
 - Spectacle de Noel – Albiciacum Saint Sever de Rustan
- Règlement intérieur local associatif
- Pour information:
 - RPQS SMAEP – VAE- SPANC
 - Création du jeu de société du Pays du Val d'Adour
- Questions diverses

Mme le Maire indique que SV sera en retard et propose de débuter le conseil sur les sujets ne nécessitant pas de vote.

Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ODJ.

1/ PV du 25/08/2025

Pas de remarques

Adopté à l'unanimité des membres présents

4/ Subventions

Mme le Maire expose les demandes de subventions parvenues tardivement. Elle indique que la ligne budgétaire prévue pour les subventions est proche de 0€.

Albiciacum, association de Saint Sever de Rustan, présente une 1ère édition d'un spectacle de Noel

immersif et déambulatoire au cœur de l'abbaye.

Ecole de Tostat : projet pédagogique « Festival de la mer ». Besoin de petites fournitures pour créer l'environnement et voyage prévu pour exposition de leurs œuvres.

Le CM après discussion, décide de soutenir uniquement l'école de Tostat pour que les enfants puissent s'investir dans ce projet. Une subvention de 50€ est attribuée. Par contre, il est nécessaire que les écoles fassent aussi des efforts en organisant des manifestations pour générer d'autres revenus pour la coopérative.

2/ DEVIS

Eclairage terrain de pétanque

Après les dégradations commises sur le candélabre du terrain de pétanque, il nous est proposé 3 formules pour le remettre en fonction.

Le choix se porte sur la solution de mettre une horloge dans le mat et la programmer sur une période donnée, soit de 17 à 23h.

Arrivée de SV à 19h10

Cimetière – jardin du souvenir

Nous avons constaté un problème sur le jardin du souvenir et plus précisément sur son emplacement qui n'est pas assez délimité. Pour cela nous avons contacté 3 entreprises dont 1 seulement a répondu.

2 solutions sont proposées :

- 1 sur le même emplacement en rehaussant les bordures, recul de la flamme et mise de cailloux plus gros=> coût 660€ HT avec plaque de nom en option
- 1 en déplaçant le monument vers le mur du fond, recul du banc=> coût 1590€ HT

Cette solution, la plus adaptée, demande un accord de la famille du défunt pour déplacer les cendres.

Le choix sera fonction de leur décision.

Reliure registres

Il faut relier les registres des actes de la commune.

3 entreprises contactées, 1 seul a fait le déplacement. Nous avons pris attache du service des archives départementales de Tarbes. Tous travaillent de la même façon et les devis sont du même ordre de grandeur, entre 837 et 850€.

Le choix se porte sur l'entrepreneur qui s'est déplacé. Devis validé pour 850€.

3/ DELIBERATIONS :

- MISE EN PLACE DU RIFSEEP (N° DE_2025_026)

Il s'agit de prendre une nouvelle délibération pour le versement de l'IFSE, composante du rifseep, pour la secrétaire de Mairie. La délibération prise en 2021 ne pouvait être reconduite du fait du changement de cadre d'emploi de la secrétaire au 1/5/2025. Le Comité Social Territorial a été consulté et l'avis favorable a été rendu.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer à nouveau le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les modalités d'attribution du Rifseep
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de l'IFSE.

Délibération : adoptée

- MODALITES DE REALISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES et/ou SUPPLEMENTAIRES (N° DE_2025_025)

Dans le même registre, il faut reprendre une délibération pour les heures supplémentaires que pourrait effectuer la secrétaire de Mairie du fait du changement du cadre d'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve les modalités d'attribution des heures supplémentaires et la rémunération qui en découle
CHARGE l'autorité territoriale de procéder au mandatement des heures complémentaires ou supplémentaires réellement effectuées sur présentation d'un état déclaratif.

D'inscrire à chaque exercice les crédits nécessaires à la rémunération de ces indemnités au budget de la l'établissement

Délibération : adoptée

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Adour Madiran du 09 octobre 2025 dans le cadre de la réévaluation du transfert de charges d'une commune au 1er janvier 2026 Compétence Jeunesse (N° DE_2025_024)

Madame le Maire rappelle que, conformément aux procédures de transfert de compétences définies à l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées doit se réunir afin de déterminer les impacts financiers consécutifs à la régularisation du transfert de la compétence « Jeunesse » sur la commune de Maubourguet.

En effet, la compétence « Jeunesse » n'a pas fait l'objet d'une définition précise depuis le 1^{er} janvier 2017, date de création de la Communauté de Communes Adour Madiran.

Il a ensuite été décidé de clarifier l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action Sociale » sur le sujet et de confier à la Communauté de Communes le « **soutien aux projets structurants pour la jeunesse (12-25 ans) du territoire Adour Madiran** » par délibération n°DEL20211209_24B-DE du 09 décembre 2021.

Depuis, l'action phare relative à cette compétence a été la création du Comptoir Jeunes à l'Atelier de Vic en Bigorre.

Or, pour des raisons qui leur sont propres les élus de la commune de Maubourguet, fortement engagés en faveur des jeunes de la commune, et plus largement du canton de Maubourguet, ont souhaité, en 2021, continuer leur action à destination de ce public, malgré l'ajout de la compétence « jeunesse » dans les statuts de la CCAM.

Aujourd'hui, considérant la dissolution, au 31 décembre 2025, de l'association « Les Bouscarret's » en charge des actions jeunesse sur la commune de Maubourguet, ces mêmes élus proposent de clarifier la situation et de restituer l'activité jeunesse de la commune à la communauté de communes. De la même manière que pour la compétence « Affaires péri et extrascolaires », la CCAM confiera la gestion de l'activité jeunesse au Centre de Loisirs de Maubourguet à compter du 1^{er} janvier 2026 par voie de conventionnement.

Cela implique :

la reprise, par la Communauté de Communes Adour Madiran, de l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes à la compétence en question, dont la commune est entièrement dessaisie,

une substitution de la Communauté de Communes Adour Madiran dans les contrats que la commune avait souscrits pour exercer ladite compétence,

la mise à disposition du ou des équipements concernés, formalisée dans le cadre d'un procès-verbal.

A ce titre, il convient d'évaluer les charges relatives à l'exercice de la compétence qui viendront impacter l'attribution de compensation communale.

Les conclusions, prenant la forme d'un rapport ci-annexé, ont été arrêtées par la CLECT en séance du 09 octobre 2025.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT de la CCAM n°1/2025 en date du 09 octobre 2025 ci-annexé, portant sur l'évaluation du montant des charges transférées correspondant à la régularisation de l'exercice de la compétence « Jeunesse » par la CCAM en lieu et place de la commune de Maubourguet à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- mandate Madame le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'application du présent projet de délibération et pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération : adoptée

5/ REGLEMENT INTERIEUR LOCAL ASSOCIATIF

Les travaux du local associatif sont terminés et les meubles installés.

Pour que les associations puissent l'utiliser, il faut conventionner.

PC demande comment faire 1 état les lieux quand il y a plusieurs occupants ?

SV va se renseigner.

PC demande qu'un planning soit affiché pour l'occupation.

Le contenu sera modifié en fonction des réponses trouvées.

Les associations pourraient prendre possession des lieux début décembre.

6/ POUR INFORMATION

- Création du jeu de société du Pays du Val d'Adour

Il s'agit d'une initiative du Pays du val d'Adour de créer un jeu de société consacré au territoire du Val d'Adour et à travers, valoriser les 125 communes.

Il faut soumettre des idées sur notre commune : patrimoine, faits marquants, identité..

Suggestions : Eglise , 1 seule rue..

- RPQS SMAEP – VAE- SPANC

Rapports à mettre sur le site internet.

7/ QUESTIONS DIVERSES

La CCAM a présenté un gros projet à finalité touristique sur le nord du département.

« Bigorrus » s'inspire de la légende de Pyrène et construit les personnages et éléments avec les « machines » comme à Nantes et Toulouse, puis de l'eau (Ju-Belloc) et du Vin (Madiran).

Séance levée à 20h40.

Madame Thérèse LAFFARGUE
Président de séance



Madame Sophie VERGES
Secrétaire de séance

